

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2018/14  Paraphe: <i>FS</i>
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE <i>Délibération n°DB2018/10</i>	

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 18

Votants : 18

**POUR : 18 (100%)**

**CONTRE : 00**

**ABSTENTION : 00**

Le sept février deux mille dix-huit, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 30/01/2018

Mme Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mmes Patricia LESUEUR, Agnès MERCIER et Françoise PAYEN et MM Claude ADAM, Jacques BOUILLON, Roland CANIVENQ, Dominique CARPENTIER, Yann DUGARD, Philippe ETIENNE, Olivier GODART, André MALVAUX, Christophe MANCEAUX, Frédéric MATHIAS, Michel MEIS, Jean-Yves PIC, Jean Pol RICHELET, Francis SIGNORET et Benoit SINGLIT.

**OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DU TRAIN  
TOURISTIQUE DE LA VALLEE DE L'AINSE (ATVA) POUR ENGAGEMENT D'UNE CONVENTION  
AVEC SNCF RESEAU en 2018**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°DC2016/84 du Conseil Communautaire en date du 3 octobre 2016 déléguant au Bureau Communautaire l'attribution de subventions non encadrée par un dispositif spécifique mis en place par l'organe délibérant ;

Considérant que SNCF RESEAU a, en juin 2016, décidé de fermer la ligne ferroviaire Alland'huy - Challengerange ;

Considérant que l'ATVA a travaillé depuis cette date à un projet local de pérennisation de cette ligne avec l'ensemble des collectivités et utilisateurs concernés ;

Considérant que SNCF RESEAU est disposée à signer une convention de maintenance d'un montant de 24 000 € avec l'ATVA jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2018 pour la portion de voie ferrée Alland'huy Attigny

Vu la demande formulée par l'ATVA portant sur le financement de la maintenance auprès des communautés de communes du Pays Rethélois, des Crêtes Préardennaises et de l'Argonne Ardennaise représentant un montant total de 24 000 € ;

Considérant que l'activité du train touristique en Argonne Ardennaise concourt à l'attractivité du territoire et à son développement économique ;

Après en avoir délibéré, le Bureau :

-APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 8 400€ pour permettre à l'ATVA de poursuivre l'étude de faisabilité du transfert de gestion de la ligne ferroviaire Amagne – Challengerange, à une structure restant à cibler.

-PREND ACTE que cette subvention sera versée en deux fois : un acompte de 80 % sur présentation de la convention ITE signée avec SNCF Réseau et le solde sur présentation du bilan financier de l'opération avant le 31/03/2019

AUTORISE le Président à signer tous les actes à intervenir.

  
Le Président  
Francis SIGNORET

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le  
et de sa publication ou notification le

13 FEV. 2018